



MAIRIE DE PLUMELIN
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre , le treize février à dix-neuf heures trente minutes , le Conseil Municipal de PLUMELIN, légalement convoqué le sept février , s'est réuni en session ordinaire à mairie de PLUMELIN sous la présidence de Monsieur Pierre GUEGAN, Maire .

Présents : Monsieur Pierre GUEGAN, Monsieur André BOURGES, Madame Martine LE GAL, Monsieur Roland LORIC, Madame Patricia CONAN, Monsieur Didier BERNARD, Monsieur Christian SIBERT, Monsieur Éric LORGEUX, Monsieur Jacques CORRE, Madame Isabelle BERNARD, Madame Christelle LIDURIN, Monsieur Anthony BERNARD (arrivé à 19h45) , Monsieur Nicolas LE BOULAIRE, Monsieur Frédéric ROSELIER, Madame Elodie LE HAZIF(arrivée à 19h43) , Madame Murielle SANSON, Monsieur Louis LE BELLEGO, Madame Vanessa PEDRONO .

Excusés et représentés : Madame Isabelle BERNARD (pouvoir à Madame Martine LE GAL) ; Madame Laurence MILLET (pouvoir à Madame Elodie LE HAZIF - à compter de 19h43).

Excusés : Monsieur David DAUMER, Madame Lucie ALLAIN.

Absents : Madame Sabrina LE BOULAIRE, Madame Elodie LE GROS-DIBOUES

Secrétaire : Monsieur Frédéric ROSELIER

A l'ouverture de la séance

Nombre de conseillers en exercice et convoqués : 23

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de conseillers votants : 16

Excusés : 4

Absents : 4

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 16 voix pour, désigne Monsieur Frédéric ROSELIER comme secrétaire de séance .

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 16 voix pour, approuve le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023.

VOTE DU QUART DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption et l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits :

Chapitre	Libellé	Budget 2023(BP + DM)	Autorisation 2024 (soit 25%)
20	Immobilisations incorporelles	113 000,00€	28 250,00€

204	Subventions d'équipement versées	14 500,00€	3 625,00€
21	Immobilisations corporelles	756 500,00€	189 125,00€
23	Immobilisations en cours	1 303 755,73€	325 938,93€
	TOTAL	2 187 755,73€	546 938,93€

Les investissements engagés dans le cadre de cette autorisation feront l'objet d'une information au conseil municipal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 16 voix pour, autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 dans la limite du montant de l'autorisation définie ci-dessus, autorisation ne pouvant excéder le quart des crédits inscrits au budget de 2023.

DEMANDE DE SUBVENTIONS – REHABILITATION D'UN ENSEMBLE BATI EN BAR ET LOGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le projet de réhabilitation d'un ensemble bâti pour être transformé en bar et logement a été approuvé par délibération 2022-61. Le projet a pris un peu de retard, le temps d'études et de diagnostics complémentaires, indispensables à l'étude complète du projet. De ce fait, il y a lieu d'actualiser la demande de subventions pour le projet.

La dernière estimation financière a été évaluée à 805 764,90 € HT :

TRAVAUX	670 500,00 €
MAITRISE D'OEUVRE	47 665,00 €
ACQUISITION BATI	81 935,65 €
FRAIS APPEL D'OFFRES	419,25 €
DIVERS ETUDES	5 245,00 €
TOTAL	805 764,90 €

A ce jour, le plan de financement s'établit de la sorte :

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTIONNABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
CONSEIL DEPARTEMENTAL	805 764,90 €	30%	241 729,47 €
DETR 2023	200 000,00 €	27%	54 000,00 €
DSIL 2023	805 764,90 €	11%	88 634,14 €
DETR 2024	200 000,00 €	27%	54 000,00 €
DSIL 2024	805 764,90 €	11%	88 634,14 €
TOTAL DE SUBVENTIONS SUR LE HT		65%	526 997,75 €
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT			278 767,15 €
TOTAL HT			805 764,90 €
TVA			161 152,98 €
TOTAL TTC			966 917,88 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 16 voix pour, approuve le plan de financement ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR et auprès de tous les financeurs potentiels et autorise Monsieur Le Maire à signer tout document en lien avec le projet de réhabilitation.

DEMANDE DE SUBVENTIONS – RENOVATION DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle que le projet de rénovation de la boulangerie a été approuvé par délibération 2023-66. Les travaux ont été estimés à 108 751,00 € HT. Les travaux sont éligibles à des subventions.

Le plan de financement se présente ainsi :

ORGANISMES	MONTANT SUBVENTIONNABLE MAXIMUM HT	TAUX	MONTANT DE LA SUBVENTION
ETAT - DETR	108 751,00 €	22,00%	24 000,00 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL -PST	108 751,00 €	25,00%	27 187,75 €
TOTAL SUBVENTIONS SUR LE HT		47%	51 187,75 €
LOYER LOCAL sur 3 ans		12%	12 600,00 €
LOYER FONDS sur 3 ans		12%	12 600,00 €
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT		29,00%	32 363,25 €
TOTAL HT			108 751,00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, par 16 voix pour, approuve le plan de financement ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre du PST et auprès de l'Etat au titre de la DETR, ainsi qu'auprès de tous les financeurs potentiels. Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer tout document en lien les travaux de rénovation de la boulangerie.

NON REMBOURSEMENT DE CERTAINES RETENUES DE GARANTIE

Dans le cadre des travaux du bâtiment situé rue de la Fontaine et transformé en logements communaux en 2014, il se trouve qu'une entreprise n'existe plus et qu'il n'a pas été possible de lui verser les retenues de garantie.

La liste transmise par la trésorerie fait suite à l'exécution de travaux dans le cadre des marchés publics.

Ci-dessous, la liste de retenues de garantie non remboursées à l'entreprise .

Date de l'écriture	Entreprise	Nature du marché	Montant € TTC
04/02/2015	MOB JOUANO	Rénovation d'une	181.13
04/02/2015	MOB JOUANO	ancienne ferme pour	226.01
01/04/2015	MOB JOUANO	création de deux	28.21
01/04/2015	MOB JOUANO	logements locatifs	20.68
		TOTAL	456.12

Considérant les dates du marché et le motif énoncé, il est proposé de ne pas effectuer le remboursement de cette retenue de garantie à l'entreprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 16 voix , refuse le remboursement de cette retenue de garantie à l'entreprise ci-dessus citée et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à prendre toute les dispositions budgétaires inhérentes à cette décision.

19h43 arrivée de Madame Elodie LE HAZIF

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de conseillers présents : 16 / pouvoirs : 2 / Nombre de conseillers votants : 18

19h45 arrivée de Anthony BERNARD

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de conseillers présents : 17 / pouvoirs : 2 / Nombre de conseillers votants : 19

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Depuis 2017, les critères d'attribution aux différentes associations ont été définis et s'appliquent chaque année: les associations sont classées en sous-groupe et des critères spécifiques sont appliqués à chaque sous-groupe. Cette classification permet d'avoir une bonne lisibilité sur les montants accordés à chaque association.

Les associations locales reçoivent par mail, courant de l'automne, un formulaire « type » à compléter et à retourner en mairie. Ce formulaire permet d'uniformiser les dossiers. La date limite de retour des dossiers a été fixée au 31/12 de chaque année, et plusieurs rappels sont organisés.

La commission des finances réunie le 16 janvier a rappelé les règles concernant l'étude des dossiers :

- Les dossiers reçus avant le 31/12/N-1 sont étudiés par la commission des finances début janvier.
- Les dossiers reçus en janvier de l'année N, sont étudiés et minorés de 10% du montant qui aurait été accordé si le dossier était arrivé dans les temps.
- Les dossiers reçus après le 1^{er} février ne sont pas étudiés pour l'année N

En 2023, les bases d'attribution des subventions avaient été augmentées de 5%. La commission des finances propose pour 2024, une augmentation de 10% des bases d'attribution. La commission argumente en faveur d'un soutien fort aux associations, qui sont essentielles pour la vie et les activités proposées sur la commune.

Après étude de l'ensemble des dossiers, et avec l'application de l'augmentation de 10% des bases d'attribution, et en application des règles liées à la réception des dossiers, la commission propose l'attribution des subventions suivantes :

SUBVENTION 2024	
ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE	
SPORTIVES	
TAO Karaté	1 368,00 €
Plumelin Sports	4 847,70 €
Pétanque Plumelin Loisirs	664,40 €
La Résineuse Plumelinoise	200,20 €
Plumelin foot en salle	200,20 €
BMT Racing	200,20 €
Badaplum	200,20 €
La bonne forme	200,20 €
Kerfourch'arts	200,20 €
ASVTT Loisirs	200,20 €
Team Fun Tri	398,20 €
LOISIRS	
Fil en Aiguilles	332,20 €
Solid'Art et Ty	598,40 €
Comité de jumelage	133,10 €
Terres équitables	634,20 €
Club de la gaité	448,40 €
La Ronde de Dreuzan	257,00 €
Trophée Job Morvan	224,40 €
AFN	210,10 €
CHASSE	
Association communale de chasse	83,49 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES A LA COMMUNE	
SPORTIVES	
Olympic cycliste Locminé	138,60 €
Camors VTT	19,80 €
Tennis club de Locminé	178,20 €
Baud Locminé Handball	495,00 €
ACRLP Locminé	475,20 €
Kevrenn Bro Loguneh	19,80 €
DIVERSES	
ADMR	2 720,30 €
GEM L'harmonie	139,70 €
Rêves de clown	55,00 €
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers	126,50 €
FNATH 56 29	170,50 €

Association Gym Danse Brevelaise	136,00 €
Accueil Solidarité	523,60 €
ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES COLLÈGE DU TERRITOIRE DE LOCMINÉ	
Collège Jean-Pierre Calloch	219,78 €
TOTAL	17 18,97 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 19 voix pour, approuve les montants ci-dessus proposés à chaque association citée et valide le montant proposé pour chaque association.

PARTICIPATION COMMUNALE ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES

Chaque année le conseil municipal valide une participation pour les activités extra scolaires des écoles Marc Chagall et Saint-Melaine. Cette subvention est destinée à soutenir et encourager les actions des associations de parents d'élèves qui œuvrent pour accompagner financièrement les projets des écoles : voyages, sorties, spectacles, activités culturelles, intervenants extérieurs...

La subvention versée aux écoles correspond à un montant par élève selon les listes nominatives des élèves de chaque école, habitant PLUMELIN, fournie à la rentrée scolaire. La subvention est versée à la rentrée scolaire. Pour rappel, depuis plusieurs années, l'augmentation est valorisée de 2€ tous les 2 ans :

- ✓ 2020/2021 : 41€/enfant
- ✓ 2021/2022 : 43€/enfant
- ✓ 2022/2023 : 43€/enfant
- ✓ 2023/2024 : 45€/enfant

La commission des finances réunie le 16 janvier 2024, propose le maintien du forfait, à savoir 45€/enfant de la commune scolarisé dans une des écoles de la commune, à la rentrée 2024/2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 19 voix pour, approuve le montant de 45€/enfant, versé à la rentrée 2024/2025 selon la liste d'élèves fournie à la rentrée scolaire, par chaque école.

TARIFS RESTAURATION ET GARDERIE POUR LES SCOLAIRES

Pour rappel, les tarifs ont évolué ainsi :

- ✓ Les tarifs 2020/2021 maintenus
- ✓ Les tarifs 2021/2022 maintenus
- ✓ Les tarifs 2022/2023 augmenté de 2%
- ✓ Les tarifs 2023/2024 ont augmenté de 2%

La commission des finances réunie le 16 janvier 2024, propose le maintien des tarifs pour 2024/2025.

GARDERIE	2022/2023	2023/2024	2024/2025
7H/9H	1.58€	1.61€	1.61€
8H/9H	0.91€	0.93€	0.93€
16H30/18H30 avec gouter	1.63€	1.66€	1.66€
16H30/19H avec gouter	2.48€	2.53€	2.53€
(Après 19h, par 1/4h de retard) – le quart d'heure	/	3€	3€
RESTAURATION			
Repas enfant	3.26€	3.33€	3.33€
Repas enfant non inscrit	6.53€	6.66€	6.66€
Repas fourni par la famille (PAI validé)	1.63€	1.66€	1.66€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 19 voix pour, approuve les tarifs proposés pour l'année scolaire 2024/2025 et valide l'application des tarifs du service périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

TARIFS RESTAURATION POUR LES EXTERIEURS

Le service de repas aux personnes extérieures est proposé depuis juin 2023 :

- Aux agents rattachés au pôle territorial de PLUMELIN, c'est-à-dire travaillant sur la commune régulièrement
- Aux aînés (selon critères définis) depuis début 2024 ;

Les personnes bénéficient d'un accès au portail familles pour s'inscrire et réserver leurs repas dans les mêmes conditions que les familles qui utilisent actuellement le service. Les personnes qui utilisent ce service reçoivent une facture pour régler les factures des repas.

La commission des finances propose le maintien des tarifs en vigueur pour le repas aux aînés et l'application de l'augmentation légale pour les repas des agents ;

	Depuis 04/2023	A compter 01/01/2024
Repas adulte – personnes âgées	4.90€	4.90€
Repas agents de Plumelin (rattaché pôle territorial PLUMELIN)	2.60€	2.67€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 19 voix pour, approuve la proposition de la commission des finances et valide la grille tarifaire ci-dessus applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

TARIFS DE LOCATION DES SALLES

Les tarifs de location de salle ont été revus en 2023, pour une application au 01/01/2024.

Il est rappelé les dispositions déjà appliquées et maintenues :

- ❖ Chaque association de la commune bénéficie deux fois dans l'année de la gratuité totale de la salle (1 ou 2 salles, cuisine, vaisselle, chauffage, équipement) pour organiser des événements et animations ;
- ❖ Les tarifs sont votés en début d'année pour une application en janvier l'année suivante : cela permet une plus grande lisibilité pour les particuliers souhaitant louer la salle ;
- ❖ La salle polyvalente s'organise en 3 blocs :
 - Salle principale (hall + grande salle) – salle 1
 - Salle annexe (petite salle) – salle 2
 - Cuisine
- ❖ La salle de Coët Village est réservée uniquement aux associations pour des réunions avec une mise à disposition gratuite : les repas ne sont pas autorisés dans la salle.

La commission des finances réunie le 16 janvier 2024, propose le maintien des tarifs actuels pour 2025, tout en se réservant le droit de revoir les tarifs à l'issue des travaux d'aménagement intérieurs qui se dérouleront entre septembre 2024 et juin 2025 ;

TARIFS DES SALLES tarifs applicables 01/01/2025	PARTICULIERS	EXTERIEURS	ASSOCIATIONS	ENTREPRISES
SALLE POLYVALENTE LEON LE TUTOUR-salle principale				
Vin d'honneur/Pot/exposition	97	145	gratuit	97
Obsèques (forfait : salle +vaisselle +cuisine)	74	74		
Obsèques (forfait : salle +vaisselle +cuisine+ ménage)	105	105		
1 journée	130	200	103	130
2 journées consécutives (50% sur la 2ème journée)	195	300	154	195
1 journée pour des animations/événements organisés par		300	152	
SALLE POLYVALENTE LEON LE TUTOUR – salle annexe				
Vin d'honneur/Pot/exposition	60	97	gratuit	60
Obsèques (forfait : salle +vaisselle+ cuisine)	63	63		
Obsèques (forfait : salle +vaisselle+ cuisine+ ménage)	95	95		
1 journée	109	164	76	109
2 journées consécutives	164	245	113	164
SALLE POLYVALENTE LEON LE TUTOUR salle principale et salle annexe				
Vin d'honneur/Pot/exposition	156	242	gratuit	156
salles - 1 journée	240	363	179	240
salles - 2 journées consécutives	360	545	268	360

Salles 1 journée pour animations (bal, loto, spectacle...)		383	197	
forfait entreprise (1 ou 2 salles-vaisselle-sono-ménage)				575
	CUISINE			
cuisine - forfait	100	152	50	100
Vaisselle – tarif par placard de 50 personnes/couverts	30	30	30	30
	EQUIPEMENTS			
Sonorisation	X	X	X	X
Chauffage - forfait journée- salle 2	30	47	gratuit	30
Chauffage - forfait journée- salle 1	50	70	gratuit	50
Chauffage - forfait journée- salles 1 et 2	75	115	gratuit	75
	PRESTATIONS AUTRES			
Ménage défectueux (facturé après état des lieux)	50€/heure	50€/heure	50€/heure	50€/heure
Caution - forfait par location	400	400	400	400
	Salle du terrain de foot			
Forfait journée – jusqu'à 22h (du 01/06 au 31/08)	65			
	Salle Coët Village			
			gratuit	

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 19 voix pour, valide les tarifs ci-dessus, applicables à compter du 01/01/2025, approuve les règles énoncées de mises à disposition des salles et valide l'application des tarifs et des règles dans les contrats et le règlement des salles.

TARIFS POUR LA SORTIE FUTUROSCOPE – LOISIRS JEUNES

Dans le cadre des activités Loisirs-jeunes portées par la commune, il est proposé en partenariat avec la commune de LOCMINE, une sortie au Futuroscope le 29 février.
La commission jeunesse propose une participation financière à hauteur de 45€/participant.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 19 voix pour, valide le projet de sortie au Futuroscope organisé dans le cadre des activités Loisirs-jeunes, valide la participation financière à hauteur de 45€ par participant et approuve les modalités de facturation selon la liste des présents à la sortie.

TARIFS POUR LA SORTIE DU CMJ A PARIS

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes au sein du conseil municipal des jeunes (CMJ), il est proposé une sortie à Paris, avec, entre autre, la visite de L'Assemblée Nationale.
Cette sortie organisée sur 2 jours est proposée aux jeunes de l'actuel CMJ, ainsi qu'aux jeunes ayant participé au CMJ précédent. Le voyage se déroulera les 25 et 26 avril avec 50 places proposées.
L'animateur communal et Christelle LIDURIN, conseillère déléguée en charge du CMJ, seront les 2 accompagnateurs référents pour le voyage.

Considérant la proposition de la commission, d'offrir le voyage aux jeunes ayant participé aux CMJ, aux deux accompagnateurs référents et aux conseillers municipaux ne bénéficiant pas d'indemnités et désireux de participer au voyage pour accompagner et encadrer les jeunes ;

Considérant la proposition de la commission, que si des places sont encore disponibles, les places seront proposées à des personnes extérieures ou aux adjoints, avec une participation de 75 euros pour le séjour.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 19 voix pour, valide le projet de séjour à Paris sur deux jours pour les jeunes du CMJ les 25 et 26 avril 2024 ; valide la gratuité pour les jeunes du CMJ, les deux accompagnateurs référents, les conseillers municipaux ne bénéficiant pas d'indemnités ; valide la participation financière à hauteur de 75 euros par participant pour les autres participants selon les conditions ci-dessus décrites.

PARTICIPATION COMMUNALE POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELON ASIATIQUE

Depuis 2016, la commune de Plumelin propose une participation communale à hauteur de 50% de la dépense engagée, pour encourager la destruction des nids de frelon asiatique.

Les conditions de prise en charge sont définies selon la hauteur du nid et selon le mode d'intervention :

- Nid situé à moins de 8m : plafond de dépense éligible de 110 € TTC
- Nid situé entre 8 et 20m : plafond de dépense éligible de 140 € TTC
- Nid situé à plus de 20m : plafond de dépense éligible de 200 € TTC
- Si une nacelle est utilisée – dans les cas où le nid est situé au-delà de 15 m – le plafond de dépense éligible est de 400 € TTC.

Avant toute démarche, le référent communal, Nicolas LE BOULAIRE, doit être contacté par les administrés afin de confirmer qu'il s'agit bien du frelon asiatique. La destruction du nid devra être réalisée de préférence par une entreprise recommandée par la FDGDON 56 ou par l'association ACB SAB, et quoiqu'il en soit par une entreprise en mesure de fournir une facture réglementaire.

La commission des finances réunie le 16 janvier 2024, propose de maintenir l'aide communale aux mêmes conditions que les années précédentes, à savoir jusqu'à hauteur de 50% du montant total de la dépense dans la limite des plafonds ci-dessus indiqués et sur présentation impérative de la facture.

Monsieur Nicolas LE BOULAIRE précise qu'en 2023, 10 nids ont été détruits. A la question de Madame Vanessa PEDRONO, sur une prise en charge totale, il est répondu que la commune de PLUMELIN a souhaité maintenir une aide, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes et qu'une aide à hauteur de la moitié de la dépense est un geste fort, et apprécié des administrés. La commission des finances a souhaité un maintien de l'aide déjà proposée depuis plusieurs années.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, par 19 voix pour, valide le principe d'une participation communale pour la destruction des nids de frelons asiatiques pour l'année 2024 :

- ✓ À hauteur de 50% du montant total de la dépense indiquée sur la facture ;
- ✓ Dans la limite des plafonds ci-dessus indiqués ;
- ✓ Après validation par le référent communal ;
- ✓ Sur présentation impérative d'une facture réglementaire et d'un RIB.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS POUR LA PARCELLE YA337 – RECTIFICATIF

Dans le cadre de la mise en place de la mise en place d'installations électriques avec la société ENEDIS sur deux parcelles appartenant à la commune de PLUMELIN, cadastrées section YA numéro 337 et YB numéro 37, il convient d'établir deux actes notariés. Les conventions sous seing privé signées avec ENEDIS ont été enregistrées, mais n'ont pas été publiées au Service de publicité foncière. Sur demande, et aux frais exclusifs d'ENEDIS, il convient désormais d'établir deux actes authentiques afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

Les conventions de mise à disposition des parcelles ont été signées en mai 2019 préalablement au début des travaux. Les 2 actes authentiques enregistrés, autorisent ENEDIS à occuper les deux parcelles concernées, d'une part pour l'installation d'un poste de transformation (parcelle YA337 : transformateur rue Abbé Calbourdin), et d'autre part pour la pose d'une canalisation souterraine (YB37 : terrain de sport n3).

Par délibération 2020-24, le conseil municipal a délibéré favorablement pour la signature d'une convention avec ENEDIS. Suite à une erreur sur le nom de l'office notarial, il y a lieu de délibérer à nouveau pour autoriser Monsieur le Maire à signer les deux actes authentiques concernant les parcelles cadastrées section YA numéro 337 et YB numéro 37 auprès de Maître Justine GUINET.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 19 voix pour, autorise Monsieur Le Maire à signer les actes authentiques des affaires cités ci-dessus, auprès de l'office notariale de Maître Justine GUINET.

BAIL DE LOCATION GERANCE POUR LE BATIMENT BOULANGERIE

La commune de PLUMELIN est propriétaire du bâtiment situé 2 rue de la mairie, connu pour être de longue date le commerce de boulangerie. L'ensemble du bâtiment se compose, d'une partie commerce avec notamment le fournil, la réserve et un local de vente, et d'une autre partie logement, située à l'étage.

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal a souhaité se positionner en tant que facilitateur afin d'encourager une reprise du commerce et prévoir une ouverture au plus vite. A la suite du départ du précédent locataire, en février 2023, le conseil municipal a opté pour l'achat du fonds de commerce, dans le seul but de faciliter une reprise rapide par des professionnels. Le conseil municipal a ensuite décidé de travaux d'aménagement de l'espace de vente.

Un couple de professionnel du métier, a ensuite reçu un avis favorable pour reprendre le commerce en 2024. Monsieur le Maire souligne la volonté de la commune de mettre en place une location-gérance entre les deux parties, en y incluant une clause de promesse de vente pour le fonds de commerce et pour le bâtiment ;

Suite aux propositions de la commission finances, et aux échanges entre les différentes parties, il est proposé la signature d'un acte de location gérance en l'étude de Maitres KERRAND & BODIN, intégrant les éléments suivants :

- Rédaction d'un acte de location-gérance par acte notarié, incluant l'ensembles des clauses obligatoires selon le code du commerce au profit de la société PLUM' DE PAINS d'une durée de 1 an renouvelable ;
- Montant du loyer mensuel: 980€ (neuf cent quatre-vingt euros) soumis à la revalorisation selon l'indice des loyers commerciaux et les conditions en vigueur. Le loyer est réparti de la sorte :
 - Redevance : 400 euros HT,
 - Loyer partie commerciale : 400 euros HT,
 - Loyer partie habitation : 180 euros
- Gratuité de loyer applicable les 4 premiers mois : le premier loyer sera payable au 15 juin 2024 ;
- Montant du dépôt de garantie équivalent à 1 mois de loyer ;
- La signature de l'acte et l'état des lieux seront concomitants et effectifs à la date du 14 février 2024 ;
- Intégration dans la location-gérance du principe de promesse unilatérale de vente du fonds de commerce, moyennant le prix de 62.000,00 € pour une durée maximale de 7 ans, avec imputation des redevances en fonction de la date de levée d'option. En cas de levée d'option pour l'acquisition du fonds, le loyer du bail commercial s'établirait de fait à 400,00 € HT + 180,00 € soit 580,00 €.
- Intégration dans la location-gérance du principe de promesse unilatérale de vente des murs abritant le fonds de commerce, moyennant le prix de 182.000,00 € (estimation des domaines à 180 000€), pour une durée maximale de 7 ans, avec imputation des loyers en fonction de la date de levée d'option (à l'exclusion de la partie redevance) ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 19 voix pour, approuve la proposition d'élaboration et de mise en place d'une location gérance avec promesse unilatérale de vente ; valide les éléments ci-dessus énoncés pour les intégrer dans l'acte notarié ; et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte au sein de l'office notarial de Maitres KERRAND et BODIN , et à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

APPROBATION DE L'INVENTAIRES DES ZONES HUMIDES

Pour répondre aux objectifs du SAGE BLAVET, un inventaire des zones humides sur la commune a été réalisé par le SMBSEIL. Pour permettre à la population d'en prendre connaissance, un affichage des plans est organisé en mairie et en place depuis le 10 janvier et jusqu'au 10 février 2024.

La population a été informée de la présentation de l'inventaire des zones humides via les supports de communication de la commune, à savoir :

- Une page dédiée au sujet dans le bulletin communal, distribué dans toutes les boites aux lettres ;
- Une information sur le panneau lumineux et la borne d'informations de la mairie

L'inventaire, une fois validé, sera intégré au PLUi, actuellement en cours de validation.

Monsieur Le Maire précise que plusieurs personnes sont venues consulter les panneaux d'informations, sans qu'aucune remarque n'ait été retranscrite. Il y a eu plusieurs questions en lien avec la mulette perlière.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, par 19 voix pour, approuve les modalités de mise à disposition de l'inventaire des zones humides et approuve l'inventaire des zones humides réalisé par le SMBSEIL.

INFORMATIONS ET DECISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire transmet les informations sur les dossiers en cours et les décisions prises dans le cadre des délégations.

Résidence des Coteaux

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur HENNION de la DDTM le 1^{er} février ; ce dernier doit rendre réponse après un point avec les différents services. Si l'obligation d'étude environnementale est confirmée dans le cadre du projet initial, le projet sera lancé sur une partie de la parcelle (la construction en partie Est serait différée).

Bretelle de Kergilet

Suite aux informations données lors du dernier conseil municipal, les services de l'Etat ont demandé expressément une délibération pour annexer à la convention signée entre les parties. Une délibération en ce sens a été ajoutée au dernier conseil municipal.

L'inauguration de la bretelle est planifiée le vendredi 26 avril à 17h : les conseillers municipaux sont invités à prendre date.

Marche de voirie pour les résidences Bleuets et Etang

Monsieur le Maire précise avoir reçu 4 propositions. Après analyse des offres, la proposition du cabinet NICOLAS a été retenue pour un montant de 14 000€ HT.

Consultation maîtrise d'œuvre salle Léon LE TUTOUR :

Monsieur le Maire informe avoir reçu 2 propositions. Après analyse des offres, la proposition du cabinet Archi SN a été retenue pour un montant de 25 000€ HT. Un RDV va être pris rapidement pour planifier les différentes phases de préparation et de travaux.

Eglise

Monsieur le Maire informe avoir reçu l'architecte des bâtiments de France qui intervient pour la commune, pour une visite à l'église. Le constat a été fait, qu'il y a beaucoup de travaux à réaliser sur l'ensemble du bâti.

Des études seront rapidement lancées pour évaluer l'ensemble des travaux à réaliser, qui devraient être conséquents, avec notamment la toiture et des travaux intérieurs.

Maison pour les jeunes malades Alzheimer

Monsieur le Maire précise qu'une réunion de présentation sera prochainement organisée. La commune de PLUMELIN pourrait être labellisée

Réunion PLUi – réunion du 30 janvier

Monsieur le Maire souligne qu'il est intéressant de participer à des réunions de ce type pour bien comprendre et assimiler les enjeux et les obligations liés au PLUi, puisqu'il est prévu que celui-ci soit approuvé et validé en 2025. Le document présenté sera transmis aux élus pour que celles et ceux qui n'ont pu assister à la réunion, puissent en prendre connaissance.

Monsieur le Maire informe qu'un agent du service périscolaire va prochainement prendre sa retraite et que le recrutement de son remplaçant est en cours.

COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET GROUPES DE TRAVAIL

▪ AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE – Madame LE GAL Martine

LOISIRS JEUNES : la sortie prévue au Futuroscope en février affiche complet en termes d'effectifs.

La commission s'est réunie en janvier et a abordé les sujets suivants : programme des animations pendant les vacances, opération argent de poche.

Concernant la sortie à Paris avec le CMJ il est donné détail du voyage organisé les 25 et 26 avril.

Madame LIDURIN Christelle informe des actualités du conseil municipal des jeunes.

▪ TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT – Monsieur LORIC Roland

Monsieur Roland LORIC informe que les travaux sont terminés dans le bâtiment de la boulangerie.

Monsieur LORIC informe des travaux en cours :

- Les travaux de la bretelle de Kergilet devraient être terminés pour fin mars.
- Rue des bruyères : des travaux de muret sont en cours
- L'élagage est en cours dans le centre bourg
- Croix de Kertaud : les travaux sont terminés. Une date sera prochainement arrêtée pour l'inauguration
- Les travaux de peinture de la salle Jean Corlay sont terminés

▪ ASSOCIATIONS, SPORTS ET CULTURE – Madame CONAN Patricia

Madame Patricia CONAN détaille les animations et expositions de la médiathèque, en cours et à venir, avec notamment une thématique sur les marionnettes.

Madame CONAN précise que 200 lettres de réponse au Père Noël ont été transmises dans les délais durant le mois de décembre. Cette opération est toujours un succès.

La commission se réunira le mardi 21 février pour travailler sur le projet de fresque.

▪ FINANCES ET COMMUNICATION – Monsieur BERNARD Didier

Monsieur Didier BERNARD précise que le groupe de travail qui se réunit pour le futur site internet a déjà bien réfléchi et travaillé sur la page d'accueil et les différentes rubriques. Monsieur BERNARD remercie les agents et élus qui s'investissent et travaillent sur le projet. Le nouveau site devrait être opérationnel en avril.

▪ AFFAIRES SOCIALES/CCAS - Monsieur BOURGES André

Monsieur André BOURGES informe que de la mise en place effective du service de repas aux séniors, au sein du restaurant scolaire débutera le 12 mars. Un repas test a été organisé en février avec 6 séniors. Une permanence est organisée en mairie pour renseigner les personnes intéressées.

Monsieur BOURGES précise que le CCAS s'est réuni en janvier et réfléchi déjà sur ce qui sera mis en place, si le repas traditionnellement organisé en novembre ne peut se tenir du fait des travaux dans la salle. La prochaine réunion se tiendra le 2 avril.

Monsieur BOURGES remercie les agents qui se sont largement investis, à tous les niveaux, pour que la boulangerie puisse accueillir les nouveaux locataires dans les temps et dans de bonnes conditions.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Une question est posée, sur l'installation des Food Trucks sous la halle Coët Village. Il est privilégié une autonomie électrique des Food trucks qui s'installent, après autorisation d'occupation du domaine public. L'accès et la mise à disposition de l'électricité, font partie de points en réflexion, tant d'un point de vue tarification, que d'un point de vue technique et accès.

Le sujet sera à nouveau étudié pour pouvoir envisager l'accueil de nouveaux Food Trucks, qui font des demandes pour s'installer sur la commune.

Monsieur Le Maire rappelle les dates des prochaines réunions :

- Samedi 17 février – 8h30 - commission travaux
- Mardi 20 février – 18h30 – commission culture
- Lundi 11 mars – 19h – commission travaux
- Mardi 12 mars – conseil municipal - prospective financière et vote du CA
- Mardi 19 mars -19h – commission finances
- Mardi 26 mars – conseil municipal vote du BP
- Mardi 2 avril – 18 h- réunion CCAS
- Mardi 2 avril – 19h –commission jeunesse
- Mardi 16 avril - conseil municipal (*sous réserve*)

- Mardi 14 mai - conseil municipal (*sous réserve*)
- Mardi 11 juin - conseil municipal (*sous réserve*)
- Mardi 9 juillet - conseil municipal (*sous réserve*)

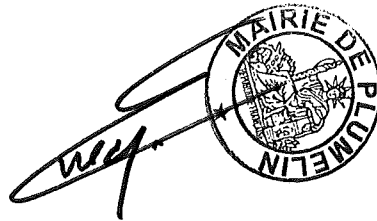
Monsieur Le Maire rappelle également la date du dimanche 9 juin 2024 avec la tenue des élections européennes et souligne l'obligation pour tous les élus d'être présent pour le scrutin.

Les dates des prochaines manifestations sont aussi rappelées :

- ❖ Vendredi 26 avril – 17h- inauguration de la bretelle de Kergilet
- ❖ Mercredi 8 mai - Cérémonie commémorative au Monument aux Morts
- ❖ Vendredi 24 mai - 18h30 - Accueil des nouveaux arrivants et bébés 2023
- ❖ Vendredi 31 mai - Forum des associations
- ❖ DIMANCHE 9 JUIN – journée - ELECTIONS EUROPEENNES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h03.

Pierre GUEGAN
Maire



Frédéric ROSELIER
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end, characteristic of a cursive signature.